

Objet : Attribution d'un emplacement de taxi à DI PAOLO Amandine – ADS n°1
Annule et remplace

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND,

. Vu la demande d'attribution présentée par Madame DI PAOLO Amandine pour l'ex-emplacement de M DUCRUET Michel sur la Commune de Virieu le Grand (Ain) à titre onéreux.

. Vu l'arrêté d'attribution d'emplacements à Monsieur DUCRUET Michel du 27 mars 2018, vendeur du dit stationnement.

Considérant la demande d'une cession

A titre onéreux entre M DUCRUET Michel et Mme DI PAOLO Amandine

Annule et remplace l'arrêté n°2025-18 du 5 mai 2025

ARRÊTE n° 2025-20

Article 1 : Un emplacement (autorisation n°1) situé sur la place de Virieu le Grand, Place du Monument – 01510 VIRIEU LE GRAND est attribué à Mme DI PAOLO Amandine – EURL TAXI AMANDINE, à compter du 12 mai 2025.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Ain et notifié à l'intéressé.

Fait à VIRIEU LE GRAND,
le 06 mai 2025

Le Maire,

Y. VALLIN

